



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Secteur public de la psychiatrie

Question écrite n° 40236

#### Texte de la question

M. Gérard Leseul attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet de la situation périlleuse du secteur public de la psychiatrie. Cette activité essentielle est marquée depuis plusieurs années par des suppressions de lits, la fermeture de certaines structures ambulatoires, mais également par une crise de la démographie médicale et une baisse constante d'attractivité des métiers de la psychiatrie. Travailler pour un meilleur encadrement du recours à l'isolement et à la contention est une nécessité pour aller vers une prise en charge plus efficiente et plus humaine des patients. Or la réalisation de cet objectif est particulièrement compromise au vu du manque de moyens et d'effectifs que subissent les établissements publics de la psychiatrie. La psychiatrie est un champ médical important au service de la santé mentale et de la santé publique. C'est pourquoi il est important de continuer à faire évoluer la prise en charge avec des moyens suffisants et un travail de concertation des professionnels sur les pratiques et sur l'attractivité de ces métiers. Il souhaite connaître son plan d'action pour répondre aux défis de la psychiatrie de demain.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Leseul](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40236

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 juillet 2021](#), page 5693

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)